Nombres de délégués -Afférents au Conseil : 49

- En exercice : 49 Qui ont pris part à la délibération : 45 Votes exprimés : 45

POUR: 45 CONTRE: 0 Abstentions: 0 Date de la convocation:

22 novembre 2022 <u>Date d'affichage</u>: 22 novembre 2022

## REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DE L'YONNE

#### DELIBERATION

### du CONSEIL COMMUNAUTAIRE de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents: Philippe TRESPALLÉ – Jean-Marie MAURICE, absent excusé (pouvoir à Claude MANIGAULT) - Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY - Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Hervé PASCAULT, absent excusé (représenté par Jérôme PASCAULT) – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY, absent excusé (pouvoir à Christian SCHILTZ) – Christian SCHILTZ - Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL – Stéphane BARDOUX - Jean-Claude LEMAIRE – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Claude LEMAIRE) - Clément POINTEAU – François CAMBURET – Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) - Claudine MANIGAULT - Michel GCHWEINDER - Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE - Daniel SIMONNET – Philippe LARDIN – Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU – Hubert NAULOT - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN - Absents excusés: Claude CATRIN –

Absents : Cloria JAOLAZA - Bertrand LEBLANC - Catherine VERNEAU -

Secrétaire de séance : Stéphane BARDOUX -

### Objet de la délibération

## **BUDGET ENFANCE**

### **DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE**

Monsieur Stéphane MOREL, Vice-Président, propose d'effectuer une modification budgétaire afin d'inscrire les crédits nécessaires pour permettre les écritures comptables liées à l'annulation de titres sur des exercices antérieurs et aux admissions en non-valeur sur le budget enfance :

## Dépenses de fonctionnement

+ 210 €
+ 270 €
+ 290 €
+ 770 €

# Recettes de fonctionnement

Article 7478 – Participations autres organismes + 770 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les modifications sur le budget enfance comme proposées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance, Stéphane BARDOUX

COMMUNAUTÉ COMMUNES du SEREIN

Le Président, Xavier COURTOIS

**PUBLIEE LE 2/12/2022**